

50,000 livres sterlings de rente n'ont servi qu'à lui donner le *spléne*, & qu'il a cru avoir trop pour vivre honnêtement. Il a légué à sa veuve, qui est fille de Mr. Edmund Maskelyne, sa terre de Claremont durant sa vie, un capital de dix mille liv. sterlings, & 2000 de revenus par an; à son fils aîné, qui se trouve actuellement à Genève, 5000 liv. sterl. en attendant qu'il ait atteint l'âge de 25 ans, stipulé pour sa majorité par une clause expresse du Testament; à son second fils un fonds de 30 mille liv. sterl. & 1500 de revenus par an; & à chacune de ses trois filles un fonds de 30 mille liv. sterl.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 3 Décembre.*) Il paroît une Patente de l'Impératrice-Reine, par laquelle Sa Maj. déclare qu'attendu le dégât que les taupes & les fouris font aux champs & aux prairies, une tête de ces animaux équivaldra à deux & même à trois têtes de moineaux, & fera en conséquence déduite comme telle du nombre auquel les païsans sont taxés à l'égard des derniers. --- Nous avons ici depuis quelques jours un froid très-vif pour la saison, & il est tombé une grande quantité de neige. --- Notre gracieuse Souveraine est incommodée, mais on espère qu'elle sera bientôt rétablie; la maladie n'est point aussi considérable qu'on l'avoit publié d'abord.

On s'est occupé depuis quelque-tems avec

I. Part.

D